



# POLITIQUE RELATIVE AUX PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

## PV-03 PRINCIPES GÉNÉRAUX

PV-03-04 La Caisse remplit ses responsabilités d'investisseur envers les entreprises dans lesquelles elle investit. Elle respecte le partage des rôles et des responsabilités dévolus aux actionnaires, au conseil d'administration et à la direction des entreprises, auxquels elle n'entend pas se substituer. À l'intérieur de ce cadre, elle cherche à appuyer les efforts des membres du conseil d'administration et de la direction qui visent à améliorer la rentabilité à moyen et à long terme.